

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°39/2026

Objet : route des Contamines et des Tavernettes

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise GIMBERT TP (1009 route d'Annecy – 74370 Charvonnex) pour des travaux d'enfouissement de réseaux secs ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

Du 07/08/2026 au 30/09/2026, la circulation sur les routes des Contamines et des Tavernettes sera perturbée.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le
Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 07/08/2026

Pour le Maire, l'Adjoint

Didier EVERAERE

